



Les aides possibles pour les associations

Actualité législative publié le **27/10/2020**, vu **886 fois**, Auteur : [Redada](#)

Dans le contexte actuel, les mesures nationales de soutien financier à destination des entreprises concernent aussi les associations.

La cellule ESS du Haut-Commissariat à l'Économie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale publie régulièrement [une synthèse des mesures par ministère et organisation](#).

Sur le site d'Opale/CRDLA, vous trouverez un récapitulatif actualisé des [aides spécifiques au secteur artistique et culturel](#).

Par ailleurs, le [Guide sur les financements et aides financières / dispositifs exceptionnels pour faciliter l'accès aux crédits et résoudre les tensions de trésorerie](#) de France Active peut être complémentaire : les associations étant éligibles aux dispositifs exceptionnels de prêts publics et privés.

Source : associationmodeemploi.fr

Pour plus d'infos : [Que doit faire une association en difficulté financière ?](#)

Voir aussi notre guide [Dissoudre une association 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Dissoudre une association](#)
- [Démission du dirigeant d'une association](#)
- [Révoquer un dirigeant d'association](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Organiser un spectacle ou un concert](#)
- [Organiser un évènement sportif](#)

- [Organiser une buvette](#)
- Les dirigeants d'une association doivent-ils régler ses dettes ?
- Une association peut-elle bénéficier d'une procédure de conciliation ?
- Une association peut-elle bénéficier d'une procédure de sauvegarde ?
- Une association peut-elle bénéficier d'une procédure de redressement judiciaire ?
- Une association peut-elle bénéficier d'une procédure de liquidation judiciaire ?
- Dans quelles hypothèses une association peut-elle être dissoute ?
- Dissolution d'une association : quelle procédure suivre ?
- Un dirigeant d'association peut-il démissionner ?
- Démission collective des dirigeants d'une association : comment réagir ?
- Comment révoquer le président (ou un autre dirigeant) d'une association ?